CDC Développement Solidaire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Adhérents CDC Développement Solidaire 56, rue de Lille 75007 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de vos adhérents, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CDC Développement Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 17 mai 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cyrille Dietz

MAZARS

Cyrille Brouard

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Fonds propres : 179 539 €

Siège social : 56 rue de Lille 75007 Paris

Annexe

Comptes annuels Exercice clos le 31.12.2017

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 (en euros)

ACTIF	2017	2016
Immobilisations incorporalles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations	0	U
ACTIF CIRCULANT		
Créances	70 881	30 033
Valeurs mobilières de placement	2 202	2 207
Banque Caisse des Dépôts - Compte courant	104 937	63 387
Banque Caisse des Dépôts - Compte Népal	16 002	16 002
Banque Caisse d'Epargne - Compte courant	5 368	3 716
Banque Caisse d'Epargne - CLS Associatif	37 412	51 047
Banque Caisse d'Epargne - Livret A	11 121	76 999
Banque Caisse d'Epargne - Placements	100 000	100 000
Caisse	0	32
Disponibilités	277 042	313 390
Charges constatées d'avance	0	0
TOTAL	347 924	343 423

PASSIF	2017	2016
Fonds associatifs	188 397	188 397
Réserve pour le financement de projets	43 935	45 444
Réserve Tourisme Solidaire	4 550	4 550
Résultat	-57 342	-1 509
Fonds propres	179 539	236 882
PASSIF CIRCULANT		
Dettes	33 102	820
Projets à financer	119 280	89 720
Projets à financer - Népal	16 002	16 002
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL	347 924	343 423

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017 (en euros)

COMPTE DE RESULTAT		2017	2016
Catisations at dans		37 083,74	38 480,00
Contribution groupe CDC	Cotisations et dons		25 000,00
		25 000,00 99 134,49	25 000,00
Subvention de fonctionnement		0,00	0,00
Dons Népal	o CDC anáratia Nánal	0,00	0,00
Contribution exceptionnelles group Contributions spectacles	e CDC operatio Nepai	64 935,00	88 519,00
Microdons		4 505,00	3 384,00
Ventes diverses		23 637,05	•
ventes diverses	C		19 856,66
	Sous-total produits	254 295,28	175 239,66
Achats de marchandises		5 447,84	4 856,69
Achats de fournitures de bureau		511,60	525,27
Mise à jour de logiciel Ciel	158,40	158,40	
Charges de personnel MAD		99 134,49 214 150,00	
	Financements projets accordés		169 300,00
Financement opération Népal		0,00	0,00
Frais de déplacement		0,00	0,00
Autres frais externes		2 118,25	4 284,18
	Sous-total charges	321 520,58	179 124,54
Résultat d'exploitation		-67 225,30	-3 884,88
Revenus des valeurs mobilières de p	placement et livret A	2 247,03	2 436,32
Résultat financier		2 247,03	2 436,32
Produits exceptionnels		7 636,00	0,00
Charges exceptionnelles		0,00	60,00
Résultat exceptionnel		7 636,00	-60,00
Résultat net		-57 342,27	-1 508,56

III. Annexe

Au bilan, arrêté à la date du 31 décembre 2017, dont le total est de 347923, 60 euros et au compte de résultat recouvrant la période de douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de – 57 342,27 euros.

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes présentés.

I. Règles et méthodes comptables

L'Association CDC Développement Solidaire enregistre ses opérations comptables et prépare ses états financiers en EUROS, conformément aux principes comptables en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont pu être appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi qu'aux spécificités du plan comptable des associations et fondations prévus par le règlement du CRC 99-01 du 16 février 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

1 - Contributions en nature

L'Association bénéficie d'un soutien très important de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce soutien fait l'objet d'une convention formelle en date du 11 septembre 2017 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Elle prendra fin suite à la remise par CDC Développement Solidaire à la Caisse des Dépôts de son rapport financier, de ses comptes annuels, et de son programme prévisionnel pour l'année 2017 faisant apparaître notamment la liste des projets retenus par l'assemblée générale. Ces documents devront être communiqués dans un délai maximal de six mois après la clôture de l'exercice et la convention devra alors être renouvelée.

La Caisse des Dépôts met notamment à disposition en 2017, sans contrepartie, un local permanent et des salles de réunion en tant que de besoin, au 59, rue de Lille à Paris 7ème arrondissement; ainsi que du matériel informatique et du mobilier. De ce fait, aucune immobilisation n'apparaît à l'actif du bilan. Il en résulte aussi l'absence de charge locative et logistique. La Caisse des Dépôts facilite par ailleurs les opérations de collecte de dons.

La nouvelle convention signée en 2017 modifie les termes de la mise à disposition de personnel dont bénénifiait l'Association de façon gracieuse. La Caisse des Dépôts mettait en effet à disposition de l'Association sa déléguée générale, ainsi que, temporairement, une salariée en contrat d'apprentissage. Dorénavant, la mise à disposition de la déléguée générale sera facturée à l'Association trimestriellement tandis qu'une apprentie en contrat avec la Caisse des Dépôts aura la possibilité d'effectuer une partie de sa formation au sein de l'Association. Les frais engendrés par ce nouvel accord sont couverts en totalité par une subvention de fonctionnement plafonnée à 135 000 euros en 2017. Une trentaine de bénévoles continue par ailleurs à prêter gracieusement leurs concours. En conséquence, il n'y a pas de charge de personnel, ni d'intervenant extérieur.

D'une façon générale, les charges de fonctionnement sont réduites à leur strict minimum.

2 - Stocks

Il n'existe pas de stocks au 31 décembre 2017. Les ventes de marchandises dans le cadre de manifestations de bienfaisance organisées par l'Association sont occasionnelles. Les ventes 2017 concernaient la vente de produits issus du commerce équitable et une opération Noël Solidaire menée à l'occasion du repas de Noël servi dans tous les restaurants de l'AGR.

3 - Créances

Les créances sont constituées par les contributions à recevoir de la Caisse des Dépôts au titre de l'année 2017, par des adhésions de fin d'année non encaissées, par des dons liés aux partenariats de mécénats et par le virement à recevoir de l'AGR dans le cadre du partenariat du repas de Noël.

Les contributions de la Caisse des Dépôts enregistrées en créance sont les suivantes :

- La contribution relative au doublement des adhésions et dons reçus par l'Association sur l'exercice. Cette contribution est donc égale aux cotisations et dons versés par les personnes physiques liées au groupe CDC qui soutiennent l'Association dans la limite d'un plafond de 25 000 euros. En 2017, ce plafond a été atteint.

NB: la cotisation de référence est de 35 euros; il y a 278 adhérents et donateurs en 2017.

- La contribution relative à la subvention de fonctionnement introduite dans la convention signée en 2017 entre les deux parties et venant couvrir les frais de personnel mis à disposition au titre du quatrième trimestre 2017.

4 - Valeurs mobilières de placement et Livret A

Les valeurs mobilières de placement sont constituées exclusivement de SICAV. Celles-ci sont évaluées à leur valeur liquidative au 31 décembre 2017.

Les placements se présentent ainsi :

	Valeur liquidative au 31.12.17	
Ecureuil Expansion C FCP 3DEC	2 202,33 €	
Livret A Caisse d'Epargne	11 121,48€	
Caisse d'Epargne – Placements	acements 100 000,00 €	
Caisse d'Epargne - CLS associatif	37 411,58 €	
Total	150.735,39 €	

5 – Capitaux propres : fonds propres associatifs et réserves

Les fonds associatifs sont constitués par les résultats des exercices antérieurs reportés à nouveau.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 6 juin 2017, la perte de 1 508,56 euros a été affectée en totalité en diminution de la Réserve pour le financement de projets. Cette dernière est donc passée de 45 444 euros au 31 décembre 2016 à 43 935 euros au 31 décembre 2017.

La Réserve pour financement du tourisme solidaire n'a pas varié entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. En effet le prélévement sur cette réserve dans le cadre du doublement par CDC Développement Solidaire des dons effectués par des voyageurs au profit d'ONG en 2016 a été validé par l'Assemblée Générale du 6 juin 2017 mais apparaissait déjà dans les comptes au 31 décembre 2016.

6 - Les Dettes

Les dettes sont principalement représentées par les engagements fermes, décidés par l'Assemblée Générale de l'association en 2017, vis-à-vis des associations humanitaires françaises assurant la réalisation de projets au profit des populations les plus démunies dans les pays en voie de développement. Les montants figurant au passif correspondent donc à l'engagement qui a été pris vis-à-vis de ces associations, déduction faite des versements opérés avant la clôture.

- Projets 2014:

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de dette sur les projets 2014.

Il reste un dû de 3600 euros sur le projet Tourisme Solidaire 2014 organisé au Costa Rica. Ce dernier n'aura finalement pas lieu car le tour opérateur chargé d'organiser le voyage a fait faillite.

- <u>Projets 2015</u>:

Projets 2015	Financements accordés en 2015	Solde au 31.12.2016	Solde au 31.12.2017
Bénin n°1	15 000 €	1 500 €	0 €
Burkina Faso n°2	15 000 €	7 500 €	1 500 €
Madagascar n°2	17 000 €	8 500 €	0 €
Népal - Le Plan	N/A	16 002 €	16 002 €
Total	47 000 €	33 502 €	17 502 €

Au 31 décembre 2017, nous comptons deux projets 2015 en cours et deux projets 2015 terminés. Il reste un dû de 420 euros sur le projet Tourisme Solidaire 2015, organisé au Cambodge.

Les fonds collectés correspondant à l'opération Népal sont comptabilisés dans un compte dédié. En 2015, 83 302 euros ont été collectés. Au 31 décembre 2017, 16 002 € n'ont pas encore été consommés.

- <u>Projets 2016</u>:

Projets 2016	Financements accordés en 2016	Solde au 31.12.2016	Solde au 31.12.2017
Cambodge	15 000 €	7 500 €	1 500 €
Cameroun n°1	7 000 €	3 500 €	700 €
Rwanda	15 000 €	1 500 €	0 €
Burkina Faso n°1	13 000 €	6 500 €	0 €
Inde	3 000 €	300 €	0 €
Haïti	10 000 €	5 000 €	0 €
Guatemala	15 000 €	7 500 €	0 €
Pérou	14 700 €	7 350 €	1 470 €
Cameroun n°2	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Burkina Faso n°2	20 000 €	10 000 €	2 000 €
Burundi	10 000 €	1 000 €	0 €
Sénégal n°1	4 500 €	450 €	0 €
Sénégal n°2	5 000 €	500 €	0 €
Laos	10 000 €	5 000 €	1 000 €
Total	162 200 €	66 100 €	16 670 €

Au 31 décembre 2017 nous comptons 6 projets 2016 en cours et 8 projets terminés.

Projets 2017:

Projets 2017	Financements accordés en 2017	Solde au 31.12.2017
Cambodge	16 000 €	8 000 €
Les Comores	15 000 €	1 500 €
Madagascar	20 000 €	10 000 €
Sénégal n°1	4 000 €	400 €
Togo	20 000 €	10 000 €
Sénégal n°2	5 000 €	500 €
Burkina Faso	14 000 €	7 000 €
Togo n°2	10 000 €	5 000 €
Sénégal n°3	7 000 €	700 €
Mali	15 000 €	7 500 €
Cameroun	15 000 €	7 500 €
Vietnam	15 000 €	7 500 €
Inde du Sud	20 000 €	10 000 €
Népal	15 000 €	7 500 €
Haïti	20 000 €	10 000 €
Total	211 000 €	93 100 €

Tourisme Solidaire

Les autres dettes sont relatives au « *Tourisme Solidaire* ». Chaque collaborateur qui participe à un voyage solidaire verse une contribution personnelle de 75 euros. L'Association s'engage à la compléter d'une somme équivalente dans la limite de la réserve spécifique dotée lors des assemblées générales et de l'enveloppe budgétaire votée par l'assemblée générale.

Au 31 décembre 2017, les versements des salariés et l'abondement de CDC Développement Solidaire restant à reverser aux associations représentent 8 010 euros, dont :

- 3 600 euros relatifs à l'exercice 2014. L'abondement de CDC Développement Solidaire pour 1.800 euros a été effectué par le crédit du compte de réserves spécifiques.
- 420 euros relatifs à l'exercice 2015, 3 780 euros ayant été versés. L'abondement de CDC Développement Solidaire pour 2 100 euros a été effectué par le crédit du compte de réserves spécifiques.
- 840 euros relatifs à l'exercice 2016. L'abondement de CDC Développement Solidaire pour 1 050 euros a été effectué par le crédit du compte de réserves spécifiques
- 3 150 euros relatifs à l'exercice 2017. L'abondement de CDC Développement Solidaire pour 1 575 euros doit être validé par la prochaine assemblée générale pour pouvoir être déduit de la réserve pour Tourisme Solidaire.

7 - Le compte de résultat est présenté de façon détaillée.

Le respect du principe de séparation des exercices a été bien assuré en 2017, notamment par l'enregistrement des produits à recevoir (contribution CDC de 25.000 euros) et des charges à payer (soldes des programmes votés de 2010 à 2017).

Conformément à la convention conclue avec la CDC, le Mécénat reverse à CDC Développement Solidaire la totalité des entrées aux spectacles réservés aux personnels de la Caisse des Dépôts au Théâtre des Champs Elysées, ainsi que dans plusieurs théâtres d'Angers, de Metz et de Bordeaux (montant unitaire de la place : 10 euros).

Il ressort un résultat déficitaire de 57 342,27 €.

8 – Régime fiscal

En tant qu'association sans but lucratif, d'intérêt général, à la gestion désintéressée et sans concurrence possible avec les entreprises du secteur marchand, CDC Développement Solidaire est exonérée de l'impôt sur les sociétés, de la TVA et la contribution économique territoriale. Elle délivre des reçus fiscaux à ses donateurs.